



Leur cas a fait l'objet d'un examen particulier le 24 août 2020 par la Commission de discipline mise en place par le Secrétaire général du Comité central du parti au pouvoir, à la demande du président Paul Biya, président national du RDPC.

Au terme de cette commission donc, Paul Biya, a signé une décision portant sanctions des militants reconnus coupables d'actes d'indiscipline constatés pendant la période électorale des législatives et des municipales du 09 février 2020.

Les sanctions vont de blâme à l'exclusion définitive du parti. Les noms bien connus du parti figurent dans la liste des personnes tombées sous le coup des sanctions. A l'instar du maire de Yaoundé 1er, Jean Marie Abouna, le sénateur du Sud, Grégoire Mba Mba ou encore Charles Atangana Manda, haut-cadre du ministère de la Communication.

La commission a été sans pitié pour des personnes comme Saint Eloi Bidoung, ex maire adjoint à la mairie de Yaoundé 6, aujourd'hui grand conseiller à la Communauté Urbaine de Yaoundé, exclu du parti pour une période de 36 mois, soit 3 ans exactement.

Le Maire de la ville de Kribi, Guy Emmanuel Sabikanda, écope d'une exclusion de 18 mois. Alex Mimbang, ancien journaliste à la Crtv, et actuel maire de Nguéléme Douka, exclu pour 12 mois. Même sanction pour l'ancien ministre Patrice Amba Salla, exclu pour un an.

Par ailleurs, la sanction est sans appel pour Franck Hubert Ateba, purement et simplement chassé du parti des flammes. Mais, l'intéressé se dit surpris d'une sanction venant du RDPC, parti dans lequel il a milité avant de démissionner il y a quelques années au profit du PDC (Parti des Démocrates Camerounais).